



REGLEMENT Les foulées des Kiwanis.

Article 1. Cadre réglementaire et arbitrage

- Les épreuves de Bike&Run sont organisées sous l'égide de la Fédération Française de Triathlon (FFTRI). Les règles appliquées sont celles du règlement fédéral FFTRI.
- Les épreuves "Course Nature" et "Marche Nordique" sont organisées sous l'égide de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA). Les règles appliquées sont celles du règlement fédéral FFTRI.
- Tout concurrent surpris à jeter des déchets dans la nature sera immédiatement mis hors course.
- Tout mot ou geste déplacé envers les bénévoles, arbitres ou toute autre personne sur le parcours entraînera une disqualification immédiate.

Article 2. Bike & Run

- Le Bike & Run est une pratique qui consiste à enchaîner le vélo et la course à pied par équipe, avec un seul vélo pour deux équipiers. Sur une distance donnée, les deux partenaires s'échangent le vélo, comme bon leur semble de la main à la main ou en gagne-terrain en déposant leur vélo dans les zones prévues à cet effet, le but étant de franchir la ligne d'arrivée ensemble.
- Le port du casque est obligatoire pour les deux concurrents sur toute la durée du parcours.

Article 3. Sécurité

- Les concurrents évoluent sur chemins ouverts et doivent faire preuve de la plus grande prudence.
- Le cadre naturel de la course impose le passage dans des chemins très caillouteux. Il est recommandé d'utiliser un VTT au moins semi-rigide avec des pneus de VTT. Les vélos de ville (VTC), Gravel sont déconseillés et les vélos de route interdits.
- De même les chaussures de trail sont très fortement recommandées
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident résultant du non-respect des consignes de sécurité.
- Le Bike & Run demande un bon niveau d'entraînement et une condition physique adéquate. Chaque concurrent participe sous sa propre responsabilité (ou celle des parents pour les mineurs).
- La responsabilité des organisateurs est dérogée dès abandon, disqualification, arrêt médical ou décision de l'organisation.
- Courses enfants :
 - Si l'enfant sort du parcours balisé, il n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.
 - En dehors du temps de course, les enfants restent sous la responsabilité de leurs accompagnateurs majeurs.



Article 4. Retrait des dossards

- Le jour de l'épreuve, chaque concurrent doit présenter :
 - Son justificatif d'inscription (reçu par mail).
 - une pièce d'identité.
 - [Bike & Run] Pour les licenciés FFTRI compétition : licence 2025
 - [Course Nature & Marche Nordique] Pour les licenciés FFA compétition
- Tout manquement à ces éléments pourra entraîner un refus de départ pour des raisons d'assurance.
- Un seul dossard par concurrent sera fourni. Prévoir une ceinture porte-dossard ou des épingles à nourrice.

Article 5. Équipements obligatoires

- L'organisateur fournit :
 - Un dossard (à porter dans le dos à vélo, devant en course à pied) par concurrent
 - Une puce par équipe.
- En cas d'abandon, le concurrent doit remettre son dossard et la puce au poste d'organisation le plus proche. La non restitution de la puce entraînera une facturation de 75€

Article 6. Inscriptions

- Toute inscription est personnelle, nominative et non-transférable.
 - Les épreuves de Bike & Run sont ouvertes aux licenciés compétition FFTRI.
 - Les épreuves de Course Nature et/ou Marche Nordique sont ouvertes aux licenciés FFA
 - Les non-licenciés compétition doivent souscrire un pass compétition (Bike & Run) ou un PPS (Course Nature, Marche Nordique).
 - Pour les mineurs, la licence, le pass compétition ou le PPS nécessitent le renseignement du questionnaire santé par les responsables légaux. Si le questionnaire le requiert, un certificat médical de moins de 6 mois sera demandé.
-
- Nombre maximum de participants :
 - 200 pour le Bike & Run S
 - 200 pour le Bike & Run XS
 - 200 pour la Course Nature
 - 200 pour la marche nordique
 - 50 pour le Bike & Run 6-9
 - 50 pour le Bike & Run 10-13
 - Tarifs d'inscription :
 - 20 € pour le Bike & Run S



- 16 € pour le Bike & Run XS
- 10 € pour la Course Nature
- 10 € pour la marche nordique
- 5 € pour le Bike & Run 6-9
- 8 € pour le Bike & Run 10-13

- Date limite d'inscription :

23 Janvier à 23h00

Aucune inscription ne sera acceptée après cette date

Article 7. Garantie annulation

- Aucune garantie annulation est prévue pour cette épreuve.

Article 8. Ravitaillements

- Un poste de ravitaillement est prévu à l'arrivée avec eau minérale, boisson gazeuse, fruits frais, pain d'épice, chocolat, fruits secs, biscuits salés, barres de céréales.

Article 9. Annulation de la course

- En cas de force majeure (intempéries, interdiction administrative...), l'organisation se réserve le droit :
 - De modifier les parcours, horaires ou formats,
 - Ou d'annuler la course.
- En cas d'annulation, les inscriptions seront remboursées au prorata des frais déjà engagés, hors frais de la plateforme en ligne.

Article 10. Acceptation du règlement

- Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepte sans condition ni réserve. L'inscription à la course vaut acceptation du présent règlement.